

## Intégration économique : Main-d'oeuvre, environnement

### QUESTION

Pourquoi le gouvernement ne lutte-t-il pas pour que des accords parallèles sur la main-d'oeuvre et l'environnement soient incorporés à la ZLEA, comme il l'a fait dans le cas de l'ALENA et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili?

### RÉPONSE SUGGÉRÉE

- C'est un fait bien connu que le Canada est l'un des pays à avoir appuyé l'idée de l'engagement de groupes d'étude sur la main-d'oeuvre et l'environnement dans la ZLEA.
- Bien que tous les pays n'aient pas accepté l'idée de ces groupes d'études, nous nous sommes entendus sur la constitution d'un comité de représentants de gouvernements qui recueillera des idées, des présentations, etc. d'un large éventail de représentants de la société civile, de particuliers intéressés par les affaires, la main-d'oeuvre, l'environnement, les droits de la personne et d'autres thèmes.
- Le Canada a aussi indiqué très clairement qu'il considère la ZLEA comme un projet d'envergure qui touchera tous les citoyens de la région, de sorte qu'il est absolument nécessaire de connaître le point de vue de tous les secteurs de notre société sur la façon dont ils aimeraient que la ZLEA soit édifiée.
- Le Canada participe déjà activement à d'autres processus de l'Hémisphère voués à la promotion du plan d'action sur la main-d'oeuvre et l'environnement.
- Par exemple, le Canada a joué un rôle actif dans le sommet qui a eu lieu en Bolivie en décembre 1996 sur le développement durable. Les principes et le discours du Canada sont manifestes dans la Déclaration et le Plan d'action de Santa Cruz.
- Le Canada défend activement l'observation des normes cadres sur le travail, principalement par l'entremise de l'OIT. Nous sommes également d'ardents défenseurs des accords accessoires de coopération en matière de main-d'oeuvre de l'ALENA et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili.